



Droit immobilier en cas de divorce

Par **kiki**, le **08/10/2010** à **07:44**

Bonjour,

Je suis en expatriation en chine avec mon mari et notre fille de 4ans. Pour nous ce na se passe pas très bien. Mon mari ne veut pas divorcer, il veut que je reste avec ma fille pour la qualité de vie que notre fille peut avoir à shanghai.

Aujourd'hui il veut acheter un appartement en Taïland à son nom. Est ce que en cas de divorce je peux demander la moitié du bien ou comme c'est à son nom je n'ai droit à rien. Il veut aussi ouvrir un compte bancaire à son nom en Taïlande. Nous sommes marié sous le régime de la communauté. Il veut également acheter des terres en france avec crédits et les léguer à ses enfants(d'un 1er mariage). Il est en train de créer une sté avec un ami à lui sur Shanghai. Ai je des droits en cas de divorce, ou du fait que tout sera à son nom, ca part pour ses enfants??

Merci de votre réponse